



Mardi 21 avril, une **grève** locale s'est tenue sur le site de Lyon. Suivie par une vingtaine de salariés, elle constitue une première dans l'histoire d'OVH.

Ce mouvement fait **suite au licenciement** d'un collègue lyonnais fortement impliqué dans la vie du site. Les salariés ont notamment dénoncé le **caractère manifestement disproportionné de la sanction** au regard des faits reprochés : mise à pied avec suspension de rémunération, désactivation immédiate des accès, puis licenciement pour faute grave.

Au-delà de la sanction elle-même, les conditions dans lesquelles cette procédure a été menée ont suscité une vive incompréhension. L'**absence de considération** pour les dimensions humaines et sociales de la situation, notamment l'impossibilité pour le salarié de saluer ses collègues, a profondément marqué les équipes.

Les salariés rappellent que ce type de situation n'est malheureusement pas inédit et expriment clairement leur refus de voir perdurer de telles pratiques.

Les organisations syndicales signataires rappellent à l'entreprise l'importance du principe de proportionnalité en matière disciplinaire et demandent que les procédures tiennent pleinement compte de l'humain, dans le respect des liens sociaux et professionnels.

Les sections syndicales CGT, Printemps écologique et Solidaires Informatique